



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Dragage Cap-aux-Meules Dragage havre et chenal Cap-aux-Meules	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-220734/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client R.082054.100	Date 2021-07-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-034-18195	
File No. - N° de dossier QCM-1-44047 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-08-17 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kirouac, Jennifer	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm034
Telephone No. - N° de téléphone (418) 953-4110 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Dragage du havre et chenal, Cap-Aux-Meules

Modification 002

Inclus dans la présente modification :

1. Report de la date de fermeture
2. Questions et réponses 3 à 16
3. Remplacement de l'Annexe B du devis

REPORT DE LA DATE DE FERMETURE

La date de fermeture passe du 10 août 2021 au **17 août 2021, 14h HAE.**

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 3.

Dans le document principal d'appel d'offres (dossier QCM-1-44047) à la page 17 section SA06, on dit que la durée des travaux est de dix-huit (18) semaines suivant l'octroi du contrat alors qu'à la section 01 11 01 du devis technique, page 1, au paragraphe 1.1.4.1 la période est restreinte du 11 août au 12 oct 2021 (8 semaines). Quelle est la durée des travaux permise pour l'entrepreneur?

Réponse : Les travaux devront être effectués et complétés dans les 18 semaines suivant l'octroi du contrat.

Question 4.

Compte tenu de la durée très restreinte des travaux, quand le Canada s'attend à octroyer le projet?

Réponse : Nous ne pouvons pas réellement fournir de délai pour l'octroi du contrat puisque cela varie trop selon ce qui est reçu suite à l'appel d'offres.

Question 5.

Dans le devis technique, à la section 01 35 43, page 4, paragraphe 3.1.1, on y réfère aux mesures d'atténuations de l'annexe C. Voici une série de question se rapportant à l'annexe C :

1. Point 25 : On demande de fournir une preuve à TC que les équipements déjà à l'eau sont restés le long de la côte des îles-de-la-Madeleine au cours des 12 derniers mois. Est-ce vraiment le cas?
2. Point 26 : Pouvez-vous clarifier ce que l'on veut dire par « réduire la vitesse des équipements dans le cas de l'utilisation d'une drague autoporteuse »? En mode opératoire, la drague autoporteuse fonctionne déjà en vitesse réduite.
3. Point 53 : Qui est en charge de la prise des mesures de turbidité s'il y a lieu?

Réponse :

1. Point 25 : Si les équipements flottants viennent de l'extérieur des îles de la Madeleine, il est nécessaire de faire faire une vérification (inspection par plongée) pour s'assurer qu'il n'y a pas d'espèces envahissantes avant la mobilisation et cela au frais de l'entrepreneur. Voir section du devis 01 35 43, partie 1.7.2.2.
2. Point 26 : La vitesse fait plus référence à une benne preneuse ou à godet. En effet, si la drague opère déjà à vitesse réduite, c'est ok.
3. Point 53 : L'entrepreneur doit s'assurer de respecter les mesures de mitigations afin de minimiser les concentrations de MES pendant les activités de dragage, une inspection visuelle sera faite par le ministère. Dans

le cas où l'entrepreneur ne prendrait pas les mesures nécessaires pour minimiser les concentrations de MES, le représentant du ministère pourrait exiger à l'entrepreneur la prise des mesures pour confirmer qu'il respecte les critères et cela à la charge de l'entrepreneur.

Question 6.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 11, paragraphe 1.11.2 : On se réfère à l'annexe B. Il manque 2 pages qui sont illisibles dans cette annexe. Également, la localisation des échantillons est inexistantes. Pouvez-vous les fournir?

Réponse : Voir Annexe B.

Question 7.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 11, paragraphe 1.11.6 : On demande un niveau de dragage à 7,1m pour le chenal alors qu'au paragraphe 1.11.3 il est dit que le chenal a été dragué à une profondeur de 6,8m. Est-ce que l'entrepreneur doit considérer la portion de dragage entre le niveau 6,8m et le niveau 7,1m comme étant du dragage capital?

Réponse : Oui.

Question 8.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 11, paragraphe 1.12.1 : On peut y lire que l'entrepreneur est responsable de réaliser tous les levés bathymétriques. Si l'entrepreneur a le personnel qualifié et expérimenté (certification d'hydrographe provincial et fédéral), est-ce qu'il pourra faire ses propres levés sans avoir recours à une tierce partie?

Réponse : Oui.

Question 9.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 11, paragraphe 1.12.6 : On demande une précision verticale et horizontale de 10 cm. Cette précision est bien au-delà des normes pour les levés hydrographiques du Service Hydrographique du Canada (SHC) selon l'ordre exclusif. Est-ce que le ministère s'attend, de l'entrepreneur, à fournir des levés d'une précision dépassant les normes les plus strictes (ordre exclusif) du SHC?

Réponse : Oui. Réaliser les levés bathymétriques à l'aide d'équipements de sondage et de positionnement permettant d'obtenir une précision de 10 cm, ou mieux, en vertical et en horizontal.

Question 10.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 12, paragraphe 1.12.9 : Quel est le délais d'approbation délivré par le représentant du Ministère pour les sondages avant et après dragage?

Réponse : Trois (3) jours ouvrables.

Question 11.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 14, paragraphe 1.14.4 : Est-ce que vous pouvez fournir les emplacements des échantillons de sédiments que l'on parle à ce paragraphe?

Réponse : Voir Annexe B.

Question 12.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 14, paragraphe 1.14.5 : Est-ce que la partie optionnelle du chenal a également été draguée à 6,8m?

Réponse : Le plus récent dragage a été réalisé à 6,5m à l'automne 2020.

Question 13.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 17, paragraphe 3.1.29 : On réfère à des zones prioritaires montrées à l'Annexe E qui doivent être complétées lors de la première période de travail. Pouvez-vous clarifier par rapport aux zones prioritaires, à l'Annexe E et à la première période de travail?

Réponse : Ce point n'est pas applicable.

Question 14.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 19, paragraphe 3.4.9.1 : On réfère encore une fois à une tolérance, dans le dragage, d'une précision beaucoup plus grande que celle la plus stricte venant des normes du SHC pour l'ordre exclusif. Pouvez-vous clarifier SVP?

Réponse : La tolérance sur le niveau de dragage est de 0,1 m.

Question 15.

Dans le devis technique à la section 35 20 24, page 20, paragraphe 3.6.5.9 : On demande l'installation de bouées à l'aire de dépôt. Est-ce que l'entrepreneur peut être dispensé de cette obligation s'il utilise un positionnement précis GPS-RTK combiné à un logiciel permettant la visualisation en temps réel lors des dépôts?

Réponse : Oui.

Question 16.

Dans le devis technique à la page 9 de l'annexe C : Les points 63, 64 et 65 de l'annexe C réfèrent à « Disposition du roc dans les sites d'affouillement à l'intérieur des limites du port ». Pouvez-vous clarifier SVP?

Réponse : Pas de roc de prévu dans le cadre de ce contrat, ne pas tenir en compte.

REMPLACEMENT DE L'ANNEXE B DU DEVIS

Veuillez supprimer l'annexe B du devis et la remplacer par ce qui suit.

(Voir pages suivantes).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.

ANNEXE B

GRANULOMÉTRIE DES MATÉRIAUX À DRAGUER

□

□

□

CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)
Dragage du havre et du chenal
N° de projet : R.082054.100

CAP-AUX-MEULES

Granulométrie / Grain size

Date de l'échantillonnage : 29 juillet 2020 / Sampling date : July 29, 2020

Échantillon Sample	Numéro de référence Reference number	Granulométrie / Grain size			
		Gravier Gravel	Sable Sand	Limon Silt	Argile Clay
CHENAL / CHANNEL					
1	CaM2020-CH-1	<0.1%	65.0%	21.0%	14.0%
2	CaM2020-CH-2	<0.1%	54.0%	31.0%	15.0%
3	CaM2020-CH-3A	<0.1%	80.0%	13.0%	6.3%
4	CaM2020-CH-4	N/D	N/D	N/D	N/D
5	CaM2020-CH-5A	0.1%	97.0%	0.8%	2.5%
6	CaM2020-CH-6A	<0.1%	93.0%	4.1%	2.9%
7	CaM2020-CH-7	<0.1%	96.0%	0.7%	2.9%
8	CaM2020-CH-8	0.2%	96.0%	1.1%	2.3%
9	CaM2020-CH-9A	0.2%	97.0%	0.7%	2.0%
10	CaM2020-CH-10	<0.1%	97.0%	0.6%	2.2%
11	CaM2020-CH-11A	<0.1%	94.0%	0.4%	5.1%
12	CaM2020-CH-12	0.2%	97.0%	0.5%	2.0%
13	CaM2020-CH-13A	<0.1%	98.0%	0.2%	2.0%
14	CaM2020-CH-14	<0.1%	97.0%	0.7%	2.2%
27	CaM2020-CH-27	<0.1%	95.0%	2.6%	2.6%
HAVRE / HARBOUR					
15	CaM2020-HV-15A	0.3%	75.0%	12.0%	12.0%
15	CaM2020-HV-15B	0.6%	79.0%	12.0%	8.7%
16	CaM2020-HV-16	<0.1%	59.0%	21.0%	20.0%
17	CaM2020-HV-17	<0.1%	81.0%	11.0%	8.8%
18	CaM2020-HV-18A	<0.1%	76.0%	14.0%	10.0%
19	CaM2020-HV-19	3.8%	86.0%	5.8%	4.9%
20	CaM2020-HV-20	<0.1%	80.0%	12.0%	8.3%
22	CaM2020-HV-22A	<0.1%	69.0%	17.0%	14.0%
23	CaM2020-HV-23A	<0.1%	80.0%	11.0%	8.9%
24	CaM2020-HV-24A	<0.1%	54.0%	27.0%	18.0%
26	CaM2020-HV-26	<0.1%	76.0%	16.0%	8.5%
CaM2020-...	Échantillon au carottier (A=0 à 50 cm, B=50 à 100 cm et C=100 à 150 cm) Core sample (A=0 to 50 cm, B=50 to 100 cm et C=100 to 150 cm)				
CaM2020-...	Échantillon de surface Surface sample				

□

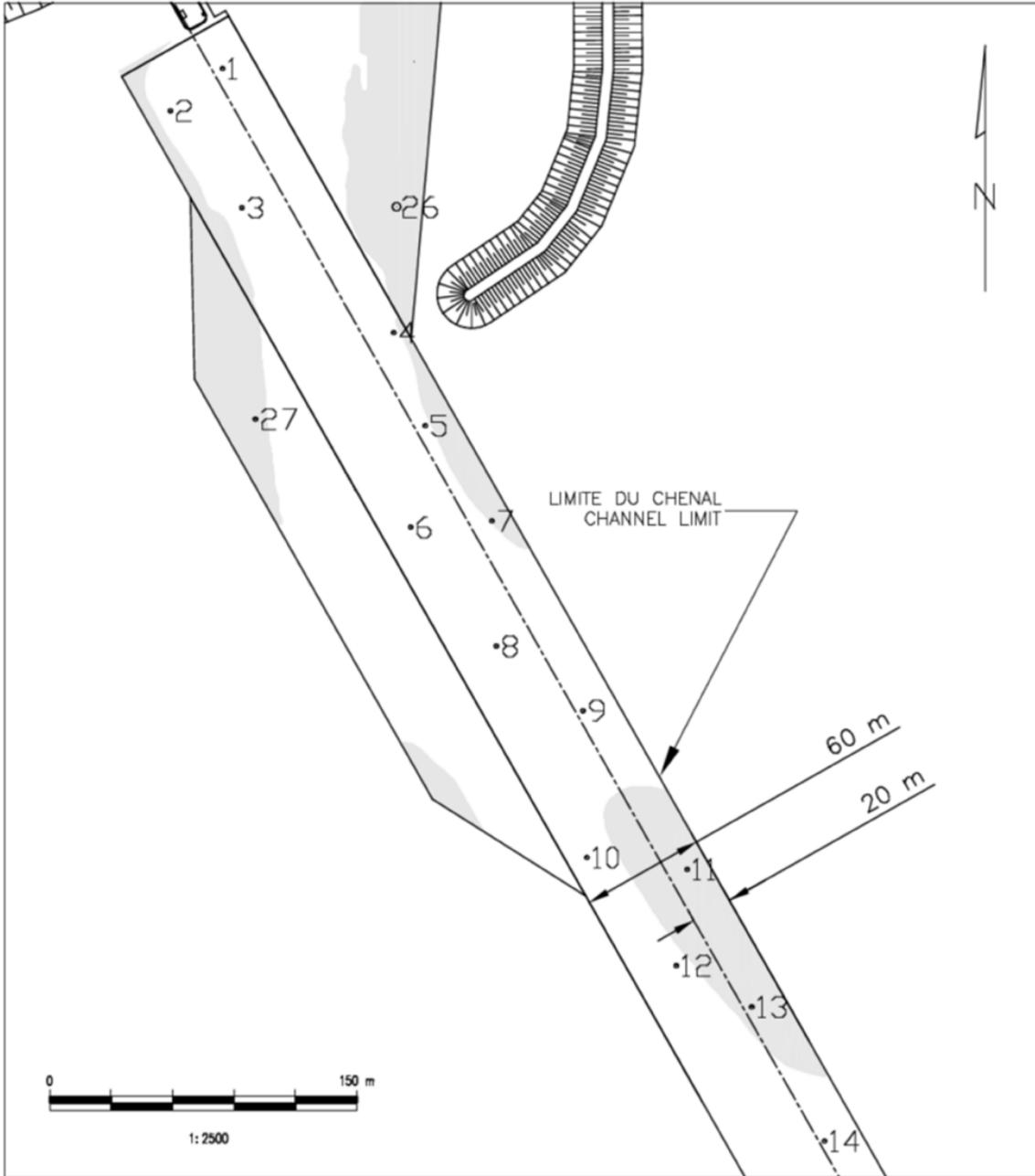
□

□

CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)

Dragage du havre et du chenal

N° de projet : R.082054.100



CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)
 DRAGAGE DU HAVRE ET DU CHENAL
 PROJET : R.082054.001
 SEPTEMBRE 2020

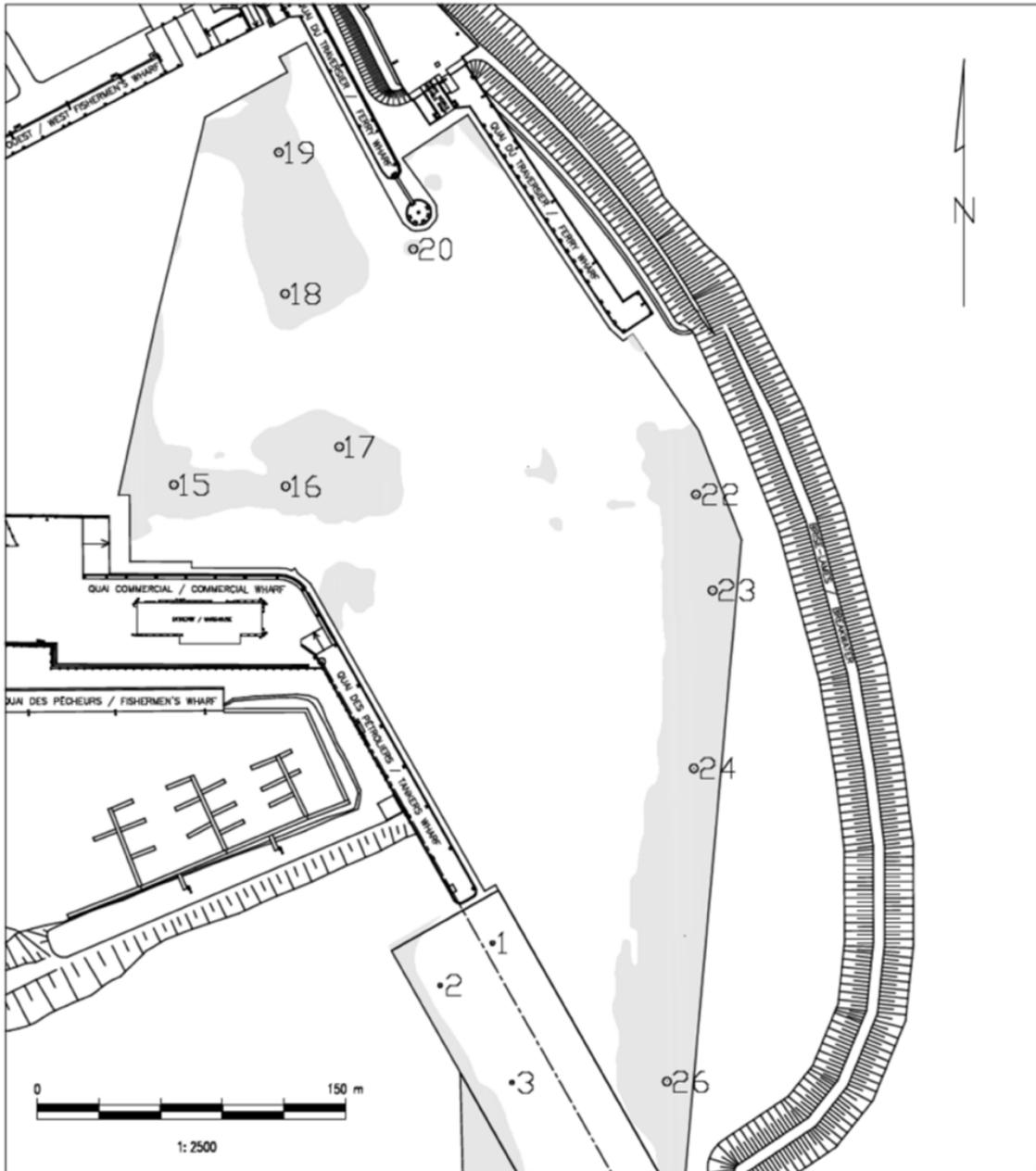
CAP-AUX-MEULES (MAGDALEN ISLANDS)
 HARBOUR AND CHANNEL DREDGING
 PROJECT : R.082054.001
 SEPTEMBRE 2020

**STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE
 CHENAL**

**SAMPLING STATIONS
 CHANNEL**



CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)
 Dragage du havre et du chenal
 N° de projet : R.082054.100



CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)
 DRAGAGE DU HAVRE ET DU CHENAL
 PROJET : R.082054.001
 SEPTEMBRE 2020

**STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE
 HAVRE**

-
-
-

CAP-AUX-MEULES (MAGDALEN ISLANDS)
 HARBOUR AND CHANNEL DREDGING
 PROJECT : R.082054.001
 SEPTEMBRE 2020

**SAMPLING STATIONS
 HARBOUR**

CAP-AUX-MEULES (ILES-DE-LA-MADELEINE)
 Dragage du havre et du chenal
 N° de projet : R.082054.100